

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 31 (1890), p. 353-359

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1890__31__353_0

© Société de statistique de Paris, 1890, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 12. — DÉCEMBRE 1890.



I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1890.

SOMMAIRE. — Avis relatif aux élections pour le renouvellement du bureau. — Les conditions du travail et la grève de 1889 dans les houillères prussiennes, par M. Keller. — Les caisses d'épargne, par M. Vannacque. — L'Influenza, par M. Victor Turquan. — Les *Annales des assemblées départementales*, par M. de Crisenoy. — Les Rivières du Sud du Sénégal, par M. Cerisier. — La richesse comparative des départements français, par M. Ad. Coste. — Le tabac et la dépopulation de la France, par M. Decroix.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Octave Keller.

Le procès-verbal de la séance du 15 octobre est adopté sans observations.

M. le Président rappelle qu'il y aura lieu de procéder, dans la séance du mercredi 17 décembre, à l'élection des membres appelés à compléter le Bureau et le Conseil pour l'année 1891.

Conformément à l'article 6 du règlement, le Conseil a proposé au choix de la Société les membres ci-après désignés :

Président : M. Jules DE CRISENOY, ancien directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur, en remplacement de M. Octave Keller, président sortant en vertu de l'article 7 des statuts.

Vice-Président : M. Alfred NEYMARCK, publiciste, en remplacement de M. de Crisenoy, proposé pour la présidence.

Membres du Conseil : M. A. DONNAT, ancien conseiller municipal, en remplacement de M. Neymarck ; M. Édouard FLECHÉY, chef de bureau de la statistique agricole, en remplacement de M. Gimel, décédé.

Secrétaire général : M. Toussaint LOUA, chef de division honoraire de la Statistique générale de France, rééligible pour trois ans.

Trésorier : M. Jules ROBÛNS, trésorier sortant, rééligible pour trois ans.

En communiquant cette liste, M. le Président fait observer qu'en vertu de l'article 6 du règlement, toute candidature proposée par cinq membres au moins est de droit ajoutée à la liste du Conseil, pourvu qu'elle soit conforme aux articles 5 et 8 des statuts, et transmise au secrétaire général dans le délai de huit jours.

Il est procédé à l'élection de membres nouveaux :

Sur la proposition de MM. de Foville, Cheysson et Vannacque : M. A. de VESSELOVSKY, conseiller d'État actuel, directeur du journal du ministère des finances à Saint-Pétersbourg, est nommé membre associé à titre étranger.

Sur la présentation de MM. Lévassé et Turquan, M. Frédéric NOGUÈS, professeur à l'école Monge, est élu membre titulaire.

M. le Secrétaire général fait une rapide énumération des ouvrages et documents offerts à la Société et parmi lesquels se trouvent deux exemplaires du rapport de notre collègue, M. E. Boutin, directeur général des contributions directes, sur l'évaluation des propriétés bâties; la statistique de la justice civile du royaume d'Italie; le recensement de la population de la Grèce; le Bulletin des finances des grandes villes et la statistique municipale de Budapest, par notre collègue M. J. Kőrösi, etc. Il rappelle en quelques mots le dépôt fait à la dernière séance de l'*Annuaire statistique de la ville de Paris*; sans entrer dans les détails, il se plaît à reconnaître que cet ouvrage est rempli d'informations et de documents qu'aucun Parisien ne doit ignorer (1).

M. de SWARTE, trésorier-payeur général de Seine-et-Marne, dont on se rappelle la conférence faite devant la Société sur l'histoire de la comptabilité publique, lui fait hommage d'une nouvelle brochure pleine d'érudition sur : *Les Financiers amateurs d'art* (2).

M. A. COURTOIS, secrétaire perpétuel de la Société d'économie politique, adresse à la Société son ouvrage sur les banques populaires (associations coopératives de crédit). Les banques populaires sont encore peu répandues en France; on ne les connaît pas ou on les connaît mal. Le nouvel ouvrage de M. Courtois vient donc bien à

(1) Voir la liste complète des ouvrages à la fin du présent numéro.

(2) Voici la lettre d'envoi de l'honorable M. de Swarte :

Monsieur le Président, dans les recherches que j'ai été amené à faire pour mon *Histoire du Trésor public en France*, j'ai recueilli divers documents sur le rôle des financiers des trois derniers siècles comme protecteurs des arts et aussi des artistes, distinction subtile en apparence, mais que nous suggère un grand auteur dramatique dans *Le Gendre de M. Poirier*.

J'estime que la Société dont j'ai l'honneur de faire partie ne m'en voudra pas trop de lui dédier une étude qui, pour ne pas rentrer directement dans le cadre ordinaire de ses travaux, y confine pourtant; ne peut-on pas dire, en effet, que les statisticiens sont les plus précis de tous les financiers, et, d'autre part, qu'ils font des tableaux où le pittoresque et l'harmonie rendraient jaloux bien des peintres. Enfin, en pressant bien ce travail qui est déjà fort condensé, on en pourrait extraire des prix payés pour des œuvres d'art à différentes époques, il serait aussi possible d'aligner quelques éléments de statistique dans le nombre des œuvres d'art, qui furent exécutées alors à la demande et souvent à l'inspiration des financiers.

Je m'aperçois que je m'excuse. J'oublie que vous êtes indulgent, vous me l'avez déjà prouvé, il y a quelques années, en faisant bon accueil à ma conférence sur la comptabilité publique.

Veuillez, Monsieur le Président, agréer l'assurance de mes sentiments les plus respectueux et distingués.

Victor DE SWARTE.

propos au moment où les questions ouvrières sont plus que jamais à l'ordre du jour.

M. Octave KELLER fait une courte analyse d'un travail dont il fait également hommage à la Société et qu'il a publié dans les *Annales des mines*, intitulé : *Les Conditions du travail et la grève de 1889 dans les houillères prussiennes*.

La grève qui s'est déclarée en 1889 dans les houillères prussiennes et principalement en Westphalie, et à laquelle 150,000 mineurs ont pris part, lui a paru de nature à appeler l'attention générale. Elle a, en effet, motivé les rescrits de l'empereur Guillaume III, où les questions sociales les plus difficiles à résoudre ont été vainement agitées, mais qui ont abouti à la conférence de Berlin, événement d'une haute portée dont l'avenir seul fera connaître les conséquences. Cette grève a été avantageuse pour les mineurs, car elle leur a amené une augmentation générale des salaires. Mais elle a eu pour contre-coup un renchérissement de la houille, renchérissement qui s'est propagé au loin, au grand détriment des consommateurs. Des tableaux statistiques établis au moyen de chiffres officiels viennent à l'appui des conclusions de l'auteur.

C'est dans cette grève qu'eut lieu la première manifestation en faveur de la limitation du travail à 8 heures par jour, qu'on a inconsidérément étendue à toutes les industries. Les revendications des mineurs ont abouti à certaines améliorations dans les installations des puits, et à une faible réduction de la durée du travail ; mais aujourd'hui encore la journée de 10 heures est usuelle, bien que peu de travaux soient aussi pénibles que celui des mineurs. En outre, on a continué, comme auparavant, à faire des heures supplémentaires, aussi la production du charbon ne s'est pas ralentie en Prusse. On a extrait 75,642,000 tonnes en 1889, contre 72,683,000 en 1888, bien que la grève ouverte le 3 mai ne se soit terminée complètement qu'au commencement de juin.

M. A. VANNACQUE dépose, au nom du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, l'*Annuaire statistique de la France* pour l'année 1890. Cet ouvrage est trop connu pour exiger de longs commentaires, il se bornera donc à le présenter, en laissant à M. Loua, qui est chargé depuis 1878 de la rédaction et de la publication de l'Annuaire, le soin d'indiquer les modifications et additions qui y ont été introduites.

M. T. LOUA remercie M. Vannacque des paroles bienveillantes qu'il a bien voulu lui adresser, et demande à renvoyer à la prochaine séance les explications qu'il se propose de fournir à ce sujet.

M. A. Vannacque, reprenant la parole, demande à dire quelques mots sur l'article qu'il a fait pour le *Dictionnaire des finances* de M. Léon Say, en collaboration avec M. Breton, sur la question des caisses d'épargne.

Dans cet article les deux auteurs ont consigné les enseignements qu'ils ont tirés d'une longue expérience administrative acquise au bureau du commerce, dans les attributions duquel ces établissements se trouvent placés. Le cadre adopté comprend les quatre divisions principales suivantes : caisses d'épargne privées, caisse nationale d'épargne, caisses d'épargne scolaires et caisses d'épargne étrangères.

Chacun de ces articles a été traité avec des développements aussi étendus que possible ; le chapitre des caisses d'épargne étrangères notamment contient des informations sur la législation et sur les résultats statistiques qui ont été puisées aux sources les plus autorisées soit en France, soit à l'étranger. De nombreux et

intéressants emprunts ont été faits, entre autres, au *Bulletin de statistique et de législation comparée* du ministère des finances.

L'article peut donc être consulté utilement par les administrateurs, par les économistes et par les membres du Parlement. Chacun y trouvera, dans l'ordre d'idées qui lui est propre, des indications précises sur l'organisation et le fonctionnement des caisses d'épargne.

A ce sujet, M. Vannacque croit devoir appeler, d'une manière toute particulière, l'attention des membres de la Société sur l'exposé qu'il a fait des règles relatives à l'emploi des fonds des caisses d'épargne et des conséquences financières qui peuvent résulter pour le Trésor de la gestion de ces fonds.

M. Vannacque s'est attaché à faire prévaloir cette idée que l'État, représenté par la Caisse des dépôts et consignations, ne se trouve pas, comme on le croit généralement, dans les conditions d'un dépositaire ordinaire, mais qu'il agit en qualité de *negotiorum gestor* des caisses d'épargne. Il résulte, en effet, de la législation organique des caisses d'épargne, aussi bien que des pratiques administratives constamment appliquées par le ministre du commerce que l'État est simplement substitué aux caisses d'épargne pour accomplir en leur lieu et place les opérations qu'elles sont statutairement chargées de faire pour le compte de leurs déposants.

La conséquence de cette doctrine c'est que le portefeuille représentatif des sommes versées par les caisses d'épargne est tout au moins la garantie entière sinon la propriété absolue des caisses d'épargne et que l'État doit à ces établissements, à titre d'intérêt, le montant des arrérages du portefeuille.

M. Victor TURQUAN rappelle qu'à l'occasion de la discussion qui s'est élevée dans la séance d'octobre sur le rapport relatif au mouvement de la population de la France en 1889, il a été amené à dire quelques mots sur l'épidémie d'*influenza* qui a sévi pendant les derniers mois de cette année pour ne prendre fin qu'en 1890. Se bornant à la ville de Paris, pour laquelle des documents ont été fournis semaine par semaine par le bulletin municipal, M. Turquan a étudié l'évolution complète de la maladie, et cette étude a fait l'objet d'un article publié dans la *Revue scientifique* du 9 août, dont il dépose un exemplaire sur le bureau.

Nous reproduirons cet article dans le Journal de la Société.

M. Jules de CRISENOY présente à la Société le 4^e volume de sa publication des *Annales des assemblées départementales*, contenant les comptes rendus des travaux de l'année 1889. Il rappelle que le but de cette publication est de remédier à l'état d'isolement dans lequel se trouvent les conseils généraux, et à l'ignorance où sont ces assemblées de ce qui se fait à côté d'elles; des progrès réalisés parfois depuis longtemps; des résultats acquis depuis des années, incontestés, demeurent inconnus dans les trois quarts de la France.

L'orateur en cite quelques exemples: Les conseils généraux dépensent chaque année des sommes considérables pour le service des enfants assistés. Un certain nombre de ces enfants sont atteints de scrofule, et l'on sait combien le séjour au bord de la mer est efficace pour guérir cette terrible maladie. Les résultats sont merveilleux: en quelques mois, on voit les membres contournés se redresser, le teint reprend la coloration de la santé, c'est une véritable résurrection. Ce traitement s'est beaucoup répandu depuis quelques années. Les hôpitaux pour les enfants se sont multipliés sur les bords de la mer, et nombre de conseils généraux les y envoient; c'est une bonne œuvre en même temps qu'une bonne affaire

pour leurs finances, puisque quelques mois de traitement rendent à la santé des enfants qui resteraient à leur charge dans les hôpitaux dépositaires jusqu'à l'âge de 21 ans et même plus. On trouve cependant encore dans les délibérations de 1889 des rapports concluant au rejet de la mesure par ce motif que l'état des finances des départements ne permettrait pas de faire les dépenses, et les conseillers généraux de ces départements ignorent tellement ce qui se passe à ce sujet qu'il ne s'en est pas trouvé un seul pour faire observer que, loin d'être une dépense nouvelle, ce traitement procurerait une économie, et les conclusions de la commission ont été votées à l'unanimité.

Le volume de 1889 contient un certain nombre de faits de ce genre.

Les renseignements qui s'y trouvent réunis ne sont pas moins utiles aux fonctionnaires de l'administration qu'aux conseils généraux eux-mêmes, car ni les préfets ni les bureaux du ministère de l'intérieur n'ont le temps de dépouiller chaque année les 180 volumes des délibérations des conseils généraux pour y chercher celles qui peuvent offrir un intérêt général.

Les *Annales des assemblées départementales* se rattachent d'une manière générale aux travaux auxquels se consacre la Société de statistique.

Le livre contient en outre un certain nombre de documents statistiques dans lesquels les faits se présentent sous la forme de nombres. M. de Crisenoy cite comme exemples le tableau donnant, pour chaque département, la proportion des dépenses d'assistance aux dépenses totales, et le chiffre de la dépense par habitant; le tableau présentant la part que supportent dans les dépenses des aliénés les départements, les communes et les familles. Il ressort de ce tableau que certains départements négligent d'exiger des familles le concours qu'elles peuvent et qu'elles doivent donner, et se privent ainsi d'utiles et légitimes ressources. Il cite enfin un tableau donnant les détails de certaines dépenses qui absorbent d'importantes ressources, quelquefois sans utilité. Les dépenses exagérées que font certains conseils généraux pour leurs commissions départementales sont dans ce cas. Les sacrifices toujours croissants que d'autres sont obligés de faire pour assurer le service de leurs caisses de retraites ne laissent pas que d'être menaçants pour l'avenir. Ici on a pris des mesures pour arrêter le flot montant, là on ne paraît pas voir le danger, et il était utile de donner l'alarme.

Cette publication, on le voit, répond à un besoin incontestable; elle est à sa troisième année, malheureusement son avenir n'est pas encore assuré, et il n'est pas encore certain que le travail concernant la présente année puisse être publié.

M. le Président remercie M. de Crisenoy de son intéressante communication, dont il reconnaît comme lui la grande utilité.

M. VON MAYR, ancien sous-secrétaire d'État de l'Empire allemand, adresse à la Société le premier volume d'une publication qu'il vient de fonder, exclusivement consacrée à la statistique :

Ce volume comprend :

- 1° Des généralités relatives à la science de la statistique;
- 2° Un aperçu des progrès de la statistique officielle dans le monde civilisé;
- 3° Des travaux spéciaux fournissant des résultats statistiques bien étudiés et comparables entre eux;
- 4° Une bibliographie statistique aussi complète que possible.

La haute compétence de l'auteur, qui a dirigé pendant longtemps le bureau royal

de statistique de Bavière, le désignait naturellement pour cette entreprise dont le succès semblent assuré.

M. le Président donne la parole à M. Cerisier, directeur de l'intérieur au Gabon-Congo.

Avant de partir pour sa destination, M. CERISIER désirerait adresser ses adieux à la Société de statistique, dont il est un des membres les plus anciens.

L'honorable membre saisit cette occasion pour présenter une étude approfondie sur les Rivières du Sud du Sénégal, colonie qu'il a dirigée pendant près d'une année, et dont il a pu étudier les besoins sur place.

L'assemblée vote l'impression de cette intéressante communication.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Ad. COSTE sur la richesse comparative des départements de la France.

Cette étude est établie sur un plan tout nouveau, à l'aide des documents fournis par la grande enquête de M. Boutin; directeur général des contributions directes, l'enquête agricole de 1882 et le recensement de la population par professions. La lecture en est écoutée avec la plus vive attention et se termine au milieu des applaudissements unanimes de l'assemblée.

M. FLECHEY fait remarquer qu'il serait utile de reconnaître exactement à quelle catégorie de population s'appliquent les conclusions tirées par M. Coste du rapprochement de la valeur locative et de la population qu'il appelle non agricole. S'agit-il de la population industrielle ?

M. COSTE répond négativement en disant que cette dernière est difficile à définir exactement et qu'il appelle population non agricole toute celle qui n'est pas vouée à l'agriculture (industrie, transports, commerce, professions libérales, etc.).

M. FLECHEY remarque en outre que dans le rapprochement de la valeur locative et du rendement du blé à l'hectare, M. Coste fait ressortir avec juste raison le parallélisme de la marche de ces deux quantités, qui, dans le classement qu'il a choisi, vont toutes deux s'accroissant du I^{er} au IX^e groupe. Mais il y a cependant une exception pour le VIII^e où le rendement en blé est très sensiblement inférieur à celui du VII^e.

M. COSTE répond que l'anomalie n'est pas dans le VIII^e, mais bien dans le VII^e groupe qui est en effet supérieur au VIII^e; le motif en est que le VIII^e groupe comprend le Nord dont le rendement en blé à l'hectare, absolument maximum, affecte d'une manière anormale la moyenne du rendement dudit groupe. Ici l'exception confirme la règle.

M. FLECHEY remercie M. Coste de ses explications.

M. Octave KELLER loue M. Coste d'avoir donné un excellent exemple en utilisant les dernières statistiques officielles, les plus considérables, pour établir son curieux et important travail. Il saisit cette occasion pour donner une indication aux statisticiens qui désireraient étudier spécialement la puissance industrielle des divers départements : ils trouveraient à cet égard de précieux indices dans la *Statistique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur*, savoir : la consommation de la houille, le nombre et la puissance des machines à vapeur par département.

La parole est alors accordée à M. DECROIX pour la communication qu'il avait annoncée sous ce titre : « Le tabac et la dépopulation de la France. »

Après avoir exposé l'avis de plusieurs médecins sur les dangers qui résultent de l'abus du tabac, l'honorable membre s'efforce de démontrer que le tabac a une in-

fluence directe sur la dépopulation. C'est en vain qu'on voudrait opposer à son affirmation l'exemple de l'Allemagne où l'usage du tabac est plus répandu encore qu'en France, et où cependant la natalité est plus considérable. L'orateur estime que la contradiction n'est ici qu'apparente, car si l'on fume beaucoup en Allemagne, le tabac employé contient infiniment moins de nicotine que le tabac français.

Il termine en présentant un tableau d'où il semblerait résulter que ce sont les départements où l'on use le moins de tabac qui donnent lieu à la plus forte natalité. Il est vrai que le Nord fait exception, mais cela tient peut-être à la forte immigration qui caractérise ce département.

M. le Président fixe ainsi qu'il suit l'ordre du jour de la prochaine séance :

1° *Élections pour le renouvellement du Bureau;*

2° *Conférence de M. E. Boutin sur la propriété bâtie;*

3° *L'imperfection croissante des recensements de la population en France, par M. le D^r Jacques Bertillon.*

La séance est levée à 11 heures un quart.
